



Pose d'extensions de cils

Conditions d'admission

- Avoir 16 ans ou être âgé d'au moins 15 ans et avoir suivi deux années dans l'enseignement secondaire de plein exercice;
- Être porteur du certificat d'enseignement secondaire du deuxième degré (C2D) OU du Certificat d'enseignement secondaire inférieur (CESI);
- OU réussir un test d'admission.

Finalités particulières de l'unité d'enseignement

Cette unité de formation vise à permettre à l'étudiant d'acquérir les compétences pratiques pour la pose d'extensions de cils, à savoir :

- D'expliquer à la cliente le déroulement du soin ;
- De pratiquer dans les règles de l'art la pose, la retouche et la dépose de l'extension de cils ;
- De développer des attitudes de soin, de précision, d'ordre et de sécurité ;
- D'utiliser le vocabulaire spécifique du métier ;
- De développer des aptitudes à la communication professionnelle et au respect des procédures.

Titre délivré

Attestation de réussite de l'unité d'enseignement "Pose d'extensions de cils".